



# EXIGENCES QUALITE FOURNISSEURS

Référence : EQF 01 ind C

Mise à jour : 28/11/2019

## Contrôle des conformités :

Les produits livrés et/ou services rendus doivent être en tous points conformes aux spécifications, plans, normes, cahiers des charges figurant dans la commande ou tous autres documents s'y réfèrent. AMPS se réserve le droit de faire examiner les produits et/ou services concernés à tous les stades de l'exécution de la commande et de vérifier à tout moment le respect des règles qualité.

Lorsque les produits auront été reconnus non-conformes cela donnera lieu à l'émission d'une fiche de non-conformité par la société AMPS, sauf pour dérogation particulière. Dans le cas où le produit est déclaré non-conforme, AMPS se réserve le droit :

1. Annuler ou suspendre le solde des fournitures en cours,
2. Et/ou d'effectuer (ou de faire effectuer) aux frais et sous la responsabilité du fournisseur les opérations de tri et de retouches nécessaires.

Entant que fournisseur de la société AMPS d'Athis de l'Orne vous vous engagé à l'informer de tous produits non-conformes, et d'obtenir son approbation pour toutes décisions relatives aux produits non-conformes.

## Qualité :

Le fournisseur s'engage à respecter les normes et procédures qualité de la société AMPS d'Athis de l'Orne, qui lui ont été communiquées, ou toute autre procédure qualité convenue entre les parties. Le fournisseur est responsable de la qualité du produit livré et doit définir et appliquer une stratégie de zéro défaut. Le fournisseur s'engage à informer la société AMPS d'Athis de l'Orne, des changements sur le produit et/ou sur les procédés, des changements de fournisseurs. Et si cela est exigé obtenir l'approbation d'AMPS.

## Exigences particulières:

### 1. Traçabilité

Le fournisseur, s'engage à communiquer à AMPS d'Athis de l'Orne, l'ensemble des éléments lui permettant d'identifier l'origine exacte, le lieu et la date de fabrication du produit et de la matière première (nuage, lot, indice...) lorsque cela est demandé.

Le fournisseur s'engage à respecter les exigences relatives aux procédés, aux instructions de contrôle définies et toutes autres données techniques pertinentes.

Le fournisseur s'engage aussi à fournir les preuves du respect des exigences relatives à la conception, aux essais, aux contrôles (produit/process), à la vérification, à l'utilisation de techniques statistiques pour l'acceptation des produits ainsi que les instructions applicables pour l'acceptation par l'organisme, et si applicables les éléments critiques y compris les caractéristiques clés. Ces preuves devront être conservées durant toute la durée de vie du produit de AMPS.

Il devra également transmettre les fiches de données de sécurité, d'utilisation et de conservation des fournitures, les certificats, les contrôles qualité et tout autre élément pertinent, ainsi que le cas échéant, les numéros de série, de lot, de coulée ou tout autre numéro permettant d'identifier les fournitures. Ces numéros d'identification devront également figurer sur les fournitures elles-mêmes de manière indélébile, et sur les bons de livraison et être reportés sur toutes les découpes ou sur chaque contenant (pour le vrac ou la matière liquides/gazeuses). A défaut de remplir ces exigences, le fournisseur assurera le risque de confusion avec d'autres fournitures.

Ces éléments faisant partie intégrante du contrat, doivent être communiqués au plus tard le jour de la livraison conditionnent la réception. Par ailleurs, le fournisseur assure à AMPS la conformité des fournitures avec la réglementation REACH.

### 2. Qualification

Le fournisseur participera si nécessaires à la rédaction du plan qualité à remettre aux clients de AMPS qui deviendra contractuel dès validation par ce dernier. Le fournisseur reconnaît être qualifié et employer du personnel qualifié pour les prestations qui lui sont confiées et en fournit tous les justificatifs appropriés. La perte de la qualification devra être notifiée à AMPS sans délai et pourra entraîner la résiliation de plein droit du contrat.

### 3. Audits

Le fournisseur donne le droit d'accès à AMPS et aux organismes certifiés aux fins de pratiquer des audits dans tous les locaux opportuns de tous sites, à tout niveau de la chaîne d'approvisionnement ou de production, concernée par le contrat et à tous les enregistrements applicables.

### 4. Gestion des risques

Le fournisseur prestataire externe d'AMPS doit s'assurer que les personnes sont sensibilisées à :

- L'obsolescence du produit
- La conformité et à la sécurité du produit ou du service
- L'importance d'un comportement éthique
- La prévention des pièces contrefaites

**Pour toutes certitudes ou doutes sur des pièces contrefaites alerter la société AMPS**

Dénomination sociale du Fournisseur :

Fournisseur représenté :

Par (nom /prénom) :

Fonction :

Date:

Visa :

Cachet du Fournisseur :